



# G

## uide à l'usage des délégués à l'Assemblée mondiale de la Santé

---

### ■ DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ



La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé s'ouvrira à Genève le lundi 14 mai 2001 à 10 heures et s'achèvera le mardi 22 mai. Elle aura lieu au Palais des Nations, qui est situé près de la place des Nations et de l'avenue de la Paix, l'accès le plus commode étant par la route de Pregny.

### ■ ARRIVÉE À GENÈVE



Les délégués, représentants et autres participants arrivant par avion débarqueront à l'aéroport de Cointrin, près de Genève, et ceux qui voyagent par le train descendront à la gare de Cornavin, à Genève. Toutes les dispositions, notamment les réservations d'hôtel, doivent être prises longtemps à l'avance. Des taxis attendent à la sortie de l'aéroport.

Le Dr U. Udom, du service des Voyages, peut être joint au numéro de portable (41) 079 249 3516 et, à partir du lundi 14 mai, à son bureau du Palais des Nations (tél. 907 65 00).

Nous appelons votre attention sur les dispositions sévères qui régissent l'entrée sur le territoire suisse, en vertu desquelles les personnes qui ne sont pas en possession du visa requis seront refoulées. Les participants venant de pays pour lesquels un visa est nécessaire doivent le demander au Consulat ou à la Mission diplomatique de Suisse qui est responsable de ces formalités dans leur pays de résidence. Dans des cas exceptionnels, un visa peut être obtenu à l'arrivée à l'aéroport de Genève, à condition que le service des Visas au Siège de l'OMS, à Genève, ait été informé par courrier électronique ([ruhmals@who.int](mailto:ruhmals@who.int)) ou par télécopie (41 22 791 48 20), **deux semaines avant** la date de l'arrivée, précisant les détails ci-après : nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, numéro du passeport national (date de délivrance et d'expiration), date de l'arrivée et numéro de vol, et date de départ. Des visas d'entrée (et non de transit) pour la France sont exigés de ressortissants de certains pays qui transitent dans un aéroport français en direction de Genève. Les participants qui souhaitent, à leur arrivée à Genève, franchir la frontière pour se rendre en France doivent se procurer un visa dans le pays de résidence avant leur départ, car ils ne pourront le faire à Genève.

## CI NQUANTE-QUATRI ÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

### ■ ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS PENDANT L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ



L'Assemblée de la Santé se tiendra dans le bâtiment des Assemblées du Palais des Nations, auquel on accède par les portes 13 ou 15. Les séances plénières auront lieu dans la Salle des Assemblées que l'on atteint en empruntant l'escalier ou l'ascenseur à partir des portes 13 ou 15. Les deux commissions principales de l'Assemblée se réuniront dans des salles de conférences distinctes, à savoir la Salle de conférences XVIII pour la Commission A et la Salle de conférences XVII pour la Commission B. Ces deux salles sont situées au premier étage du bâtiment E. **Il est interdit de fumer à l'Assemblée de la Santé.**

### ■ BUREAU DE RENSEIGNEMENTS



Le Bureau de renseignements se trouve dans le hall d'entrée entre les portes 13 et 15 (poste 74217). Il prend les inscriptions des participants, leur fournit diverses informations et les dirige vers d'autres services tels que voyages, courrier, finances et communications. Les participants peuvent également y retirer leur courrier personnel et y déposer ou y retirer les objets trouvés.

### ■ POUVOIRS DES DÉLÉGUÉS ET FORMALITÉS D'INSCRIPTION



Les pouvoirs des délégués, suppléants et conseillers devront être communiqués à l'OMS à Genève avant le 27 avril 2001. Ces pouvoirs doivent être délivrés par le Chef de l'Etat, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente. Les Etats Membres seront représentés à l'Assemblée par trois délégués au maximum, lesquels pourront être accompagnés de suppléants et de conseillers.

Avant l'ouverture de l'Assemblée, les délégués, représentants et autres participants pourront se faire inscrire au Bureau de renseignements le samedi 12 mai entre 9 heures et 14 heures, le dimanche 13 mai entre 12 h 30 et 17 heures, et le lundi 14 mai à partir de 7 heures. Les délégués dont les pouvoirs n'auraient pas été communiqués à l'OMS avant l'ouverture voudront bien les y déposer. Le personnel du Bureau de renseignements remettra des badges aux délégués, représentants et autres participants. **Seules les personnes portant ces badges pourront accéder aux salles de réunion.** Un badge sera remis aux membres des missions diplomatiques sur présentation de leur carte diplomatique, mais leur nom ne figurera pas sur la liste des participants.

## CI NQUANTE-QUATRI ÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ



### ■ LISTE DES DÉLÉGUÉS

Une liste provisoire des délégués et autres participants (document A54/DIV/1) sera distribuée au début de l'Assemblée de la Santé. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs reçus par le Secrétariat avant le samedi 12 mai à 14 heures. Une liste révisée sera incluse ultérieurement dans la distribution normale des documents. Les délégations sont priées de bien vouloir notifier par écrit au Bureau de renseignements, au moyen de la formule jointe à la liste, tout changement qui pourrait survenir dans leur composition. Cette formule devra porter la signature du chef de délégation.

### ■ DISPOSITIONS CONCERNANT LA CONDUITE DES DISCUSSIONS EN SÉANCE PLÉNIÈRE



En 1997, l'Assemblée a approuvé des dispositions concernant la conduite du débat général en séance plénière qui auront les répercussions suivantes sur les travaux de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé :

- les délégués sont priés de limiter à cinq minutes la durée de leur intervention au cours de la discussion ;
- les délégués qui le souhaitent peuvent soumettre par écrit un exposé de 600 mots au maximum pour inclusion dans les comptes rendus des séances plénières ;
- les interventions doivent être axées sur le thème de la *santé mentale*.

Les délégués désirant inscrire leur nom sur la liste des intervenants au débat général devront s'adresser au Département Organes directeurs (télécopie +41 22 791 41 73). Ils peuvent aussi intervenir par région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Les délégués sont priés de bien vouloir remettre le texte de leur intervention en débat général au Bureau de l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée (Salle A.656) au plus tard le lundi 14 mai 2001 au matin.

### ◆ Enregistrements

**Son** : Les délégués qui désireraient un enregistrement des déclarations faites pendant l'Assemblée doivent en faire la demande, à l'avance si possible, au studio de la radio, Salle A.266 (derrière le Bar des délégués), postes téléphoniques 73250/76553. Ces enregistrements sont fournis gratuitement.

**Vidéo** : Les délégués qui souhaiteraient que leurs interventions au cours des débats en plénière soient enregistrées sur cassette vidéo peuvent en faire la demande à l'avance au bureau A.561, postes téléphoniques 76819/76890. Le prix de la cassette est de Fr.s. 100.-.

# CI QUANTE-QUATRI ÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

## ■ INTERVENTIONS DES DÉLÉGUÉS EN COMMISSION A ET EN COMMISSION B



Les délégués désirant inscrire leur nom sur la liste des intervenants aux débats en Commission A ou en Commission B, ou faire distribuer des projets de résolutions, devront s'adresser au Secrétaire ou aux Secrétaires adjoints de la Commission en question (voir ci-après).

<i>Commission A:</i> Secrétaire:	Dr S. Holck	-bureau E.1066, tél. 77155/77160
Secrétaires adjoints:	Mme M. K. Kindhauser	-bureau E.1066, tél. 77156/77152
	Dr Q. M. Islam	-bureau E.1066, tél. 77158/77153
<i>Commission B:</i> Secrétaire:	Dr M. Karam	-bureau E.3016, tél.77356/77350
Secrétaires adjoints:	M. Van Drunen Littel	-bureau E.3016, tél. 77357/77349
	Mme W. Gray	-bureau E.3016, tél. 77357/77349

## ■ LIAISON AVEC LE SECRÉTARIAT DE L'OMS



Un annuaire téléphonique du Siège de l'OMS est disponible au bureau des documents. Y figure également l'organigramme du Secrétariat au Siège.

## ■ ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES : BUREAU DE LIAISON



Pendant toute la durée de l'Assemblée mondiale de la Santé, des membres du personnel de l'OMS se tiendront à la disposition des organisations non gouvernementales au Bureau de liaison avec les ONG, Salle A.267 (près de la porte 15), postes téléphoniques 76515/76516/76517. Un traitement de texte et une imprimante seront mis à leur disposition pour leurs relations officielles avec l'OMS. Les ONG pourront également demander de l'aide pour photocopier leurs déclarations. Le Bureau sera ouvert de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS peuvent participer, sans droit de vote, à l'Assemblée de la Santé. Des places ont été mises à leur disposition dans les tribunes du public aux 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages, auxquelles on peut accéder par les ascenseurs situés près des portes 13 et 15 respectivement. Pour les Commissions A et B, des places ont été réservées pour les ONG de chaque côté de la salle. Le nombre de places disponibles pour les ONG dans les salles de réunion des Commissions elles-mêmes étant limité, la priorité sera donnée aux ONG ayant demandé à intervenir et y ayant été autorisées par le Président, puis à celles qui collaborent avec les programmes de l'OMS et dont les activités concernent le point de l'ordre du jour en discussion.

## CI NQUANTE-QUATRI ÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ



### ■ TRANSPORTS PUBLICS ET TAXIS

Du lundi au vendredi, on peut se rendre à l'OMS en empruntant les autobus de la ligne "8" qui assurent la liaison entre Veyrier et l'avenue Appia en passant par la place de Rive (centre ville), la place Cornavin (gare) et la place des Nations (Palais des Nations) ; le week-end, ces autobus ne vont pas au-delà de la place des Nations. On peut aussi prendre les autobus de la ligne "F" qui relie tous les jours la place Cornavin à Ferney-Voltaire (France), avec arrêts place des Nations et route des Morillons, près du bâtiment du Siège. En outre, les autobus de la ligne "5" assurent quotidiennement la liaison entre la place Neuve et le Grand-Saconnex, avec arrêts place Cornavin et place des Nations, et l'autobus "18" relie la place des Nations au Lignon, avec arrêts à la route des Morillons et à l'aéroport.

Il faut acheter et faire valider son ticket **avant** de monter dans l'autobus. Les tickets peuvent s'acheter séparément aux distributeurs automatiques des principaux arrêts d'autobus, et des cartes électroniques permettant de faire plusieurs parcours sont en vente dans les kiosques Naville du Siège et du Palais des Nations, ainsi qu'en ville dans les kiosques à journaux portant la vignette "TPG" ou à la Gare Cornavin.

Pour demander aux chauffeurs de taxi de Genève de se rendre au bâtiment du Siège, il suffit de dire : "OMS – avenue Appia".

Il existe des stations de taxis sur presque toutes les places principales de Genève, ainsi qu'à proximité du Palais des Nations. On peut appeler un taxi en téléphonant aux numéros suivants : 320 20 20, 320 22 02 et 33 141 33. Les taxis peuvent également être commandés en s'adressant à l'huissier de service à la porte la plus proche du bâtiment de l'Assemblée.



### ■ PARCS DE STATIONNEMENT

Les voitures de délégués portant sur le pare-brise l'autocollant spécial WHA sont autorisées à se garer dans les parcs de stationnement réservés pour l'Assemblée de la Santé. Les délégués peuvent donc utiliser les parcs de stationnement P3 (niveaux inférieur et supérieur) et P5 (niveau inférieur), proches des portes 13 et 15, accessibles par l'entrée de la route de Pregny. Ces papillons peuvent être obtenus au guichet des autocollants au Bureau de renseignements.



### ■ SALON RÉSERVÉ AUX MEMBRES DES DÉLÉGATIONS

Le hall 14, situé à proximité de la Salle des Assemblées, a été aménagé pour les membres des délégations.

## CI NQUANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

### ■ RESTAURANT, CAFÉTÉRIA ET BAR



Du lundi au vendredi, un restaurant est ouvert au huitième étage du bâtiment des Assemblées, de 12 heures à 14 h 30 (réservations : poste 73588). Il peut organiser des réceptions privées (cocktails), déjeuners et dîners pour 25 personnes au minimum. Ces prestations sont aussi proposées le samedi et le dimanche.

La cafétéria, située au rez-de-chaussée du bâtiment des Assemblées et dont l'accès direct est assuré par l'ascenseur 29, est ouverte de 8 h 15 à 16 h 45 du lundi au vendredi. Des repas chauds y sont servis de 11 h 30 à 14 heures ou 14 h 30 (grill).

Le snack-bar situé dans le hall entre les portes 13 et 15 est ouvert de 7 h 30 à 19 heures, ou jusqu'en fin de séance, et le samedi matin. Il convient de noter que ce secteur a été réservé aux non-fumeurs.

Le Bar des délégués, situé à côté de la Salle VII au troisième étage, est ouvert de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi. On peut aussi y prendre une collation.

Le Bar du Serpent, situé au premier étage du bâtiment E, non loin de la Salle XVIII où se réunit la Commission A et de la Salle XVII où se réunit la Commission B, est ouvert de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi, et le samedi jusqu'à 12 h 30, ou jusqu'à la clôture des séances ; il sert aussi des sandwiches.

Bien entendu, les délégués et autres participants à l'Assemblée sont les bienvenus au restaurant et à la cafétéria du Siège de l'OMS.

### ■ RÉSERVATION DE SALLES POUR RÉUNIONS PRIVÉES



Les délégués qui souhaiteraient réserver des salles de conférences au Palais des Nations pour y tenir des réunions privées pourront s'adresser au service des Conférences à l'OMS (bureau 8167, poste 4007/4004) avant l'ouverture de l'Assemblée de la Santé, ou au service d'Interprétation, bureau A.637, sixième étage du Palais des Nations (ascenseur 15), à partir du 11 mai.

### ■ RÉCEPTIONS



Le restaurant de l'OMS peut organiser des réceptions (cocktails) et des déjeuners ; consulter le chef du service Dossiers, courrier, bureaux et concessions, à l'OMS (bureau 8152, poste 14018/14019). Afin d'éviter des conflits de dates, il est instamment demandé aux délégations qui se proposent de donner des réceptions de consulter au préalable le Bureau du Directeur général.

## CI NQUANTE-QUATRI ÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

### ■ KIOSQUE À JOURNAUX



Des journaux, revues, livres, cartes postales, etc. sont en vente au kiosque situé dans le hall entre les portes 13 et 15. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30, ainsi que de 8 heures à 12 heures le samedi. (Le kiosque principal est situé dans le hall près de la porte 6.)

### ■ POSTE



Un bureau de poste est installé par l'Administration fédérale de La Poste suisse dans le hall entre les portes 13 et 15 pour la durée de l'Assemblée. Il est ouvert de 8 h 45 à 13 heures et de 14 heures à 17 h 45 du lundi au vendredi, et de 8 h 45 à 12 h 45 le samedi. Pour l'envoi de télégrammes, télécopies et télex, le bureau de poste situé près de la porte 6 est ouvert de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

Le courrier peut être expédié du bureau de poste installé dans le hall entre les portes 13 et 15. Ce bureau n'accepte pas de dépôts d'argent (bulletins et cartes de versement ou mandats postaux) ; ces opérations doivent être effectuées à l'Office de Poste de Genève 10, Palais des Nations (porte 6), ou à celui de Genève 27 (bâtiment du Siège de l'OMS).

**Des timbres de service de l'OMS et des timbres suisses** sont en vente au bureau de poste situé dans le hall entre les portes 13 et 15. Le courrier affranchi au moyen de ces timbres (timbres OMS ou timbres suisses, le panachage n'étant pas admis) et qui aura été déposé dans la boîte aux lettres de ce bureau ou à ce bureau sera automatiquement oblitéré avec le cachet spécial "1211 Genève, Assemblée mondiale de la Santé".



Les délégués qui désirent affranchir leur courrier au moyen des timbres de l'Administration postale des Nations Unies devront s'adresser au bureau de cette Administration qui est situé dans le hall près de la porte 6.

### ■ COURRIER DES DÉLÉGUÉS



La correspondance destinée aux délégués, envoyée avec la mention "Aux bons soins de l'OMS", 1211 Genève 27, leur sera remise par le Bureau de renseignements.

## ■ TÉLÉPHONE



### 1. Communications à l'intérieur du Palais des Nations

- a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité ;
- b) composer le numéro désiré ;
- c) une série de sons prolongés et espacés indique que la ligne est libre ;
- d) une série de sons brefs et rapprochés indique que la ligne est occupée.

### 2. Communications du Palais des Nations à l'OMS

- |  |  |
|--|--|
| <p><b>SOIT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité ;</li><li>b) composer le 62 ;</li><li>c) composer le numéro à cinq chiffres du poste désiré (voir le répertoire téléphonique de l'OMS).</li></ul> | <p><b>SOIT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité ;</li><li>b) composer le 0 et attendre la deuxième tonalité ;</li><li>c) composer le 79 suivi immédiatement du numéro de poste à cinq chiffres.</li></ul> |
|--|--|

Si le numéro de poste n'est pas connu, composer le numéro du central téléphonique de l'OMS (62-1111 ou 0-791 21 11).

### 3. Communications locales dans le secteur de Genève

- a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité d'appel interne ;
- b) composer le 0 et attendre la tonalité d'appel externe ;
- c) composer le numéro désiré dans le secteur de Genève.

### 4. Communications interurbaines et internationales

Les communications interurbaines et internationales peuvent être obtenues tous les jours et à toute heure depuis les cabines de prépaiement ou à carte situées aux emplacements suivants :

**Bâtiment des Assemblées** : Près de la porte 15 : 2 cabines.

**Bâtiment E** : A proximité des ascenseurs 42A, 42B, 43A et 43B : 1 cabine aux 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> étages ; près de la porte 41, 2<sup>e</sup> étage : 1 cabine ; salle de presse 3 : 2 cabines ; ronéo E.60 : 1 cabine.

Les indicatifs et taxes pour les communications internationales automatiques se trouvent dans les pages vert clair du répertoire téléphonique de Genève. Pour obtenir les indicatifs non indiqués, appeler le 191.



## CI NQUANTE-QUATRI ÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

On peut aussi obtenir des communications interurbaines et internationales aux emplacements suivants :

**Bâtiment E :** Bureau du télégraphe de la porte 41  
(9 h 30-17 heures du lundi au vendredi)

**Bâtiment Secrétariat de l'ONU :** Bureau du télégraphe de la porte 6  
(8 h 30-17 h 30 du lundi au vendredi)

Les délégations acquitteront le montant de toutes les communications interurbaines ou internationales qu'elles auront demandées.

Lorsque les bureaux sont fermés, les communications interurbaines et internationales peuvent être obtenues depuis la cabine de la Conciergerie (bureau de réception principal situé à la porte 2 du bâtiment Secrétariat de l'ONU - entrée place des Nations).

### ■ REMBOURSEMENT DES BILLETS D'AVION DES DÉLÉGUÉS ET RÉSERVATIONS POUR LE VOYAGE DE RETOUR



Les délégués des pays les moins avancés ayant droit au remboursement de leur billet d'avion sont priés de s'adresser au bureau du service des Voyages, près de la porte 13, avec leur billet en vue du remboursement.

Pour confirmer leurs réservations pour le voyage de retour, les délégués disposent d'une succursale de l'Agence Carlson Wagonlit Travel située près de la porte 13. Elle est ouverte de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi, et de 9 heures à 12 heures le samedi.

### ■ BANQUE



La succursale de l'UBS, située près de la porte 6, est ouverte de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. Un guichet, situé près de la porte 41, est ouvert de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

La succursale de l'UBS à l'aéroport est ouverte tous les jours de 6 h 30 à 20 h 30.

## CI NQUANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

### ■ SERVICE MÉDICAL



Une infirmière assurera la permanence à l'infirmerie de l'Assemblée, près de la porte 11, où peuvent être dispensés injections et soins courants. En cas de nécessité, l'infirmière adressera les délégués au Service médical du Palais des Nations (bureau 016, poste 72807/72520). Les délégués qui désireraient un avis sur une consultation ou un traitement pourront prendre un rendez-vous avec le Directeur du Service médical (bureau 014), au Palais des Nations, en s'adressant à l'infirmerie (poste 72520/72807).

En cas d'extrême urgence médicale dans les locaux de la réunion, appeler, de 8 h 30 à 19 heures, le N° 15 ; en dehors de ces heures, s'adresser à la Conciergerie (porte 2, poste 72902/72900).

En dehors de ces locaux, les délégués nécessitant des soins d'urgence s'adresseront au "Service d'urgence de l'Association des Médecins de Genève" (tél. 320 25 11).

Un service médical fonctionne également dans le bâtiment de l'OMS, avenue Appia, au deuxième sous-sol (bureau 282, poste 13040).

### ■ MARKETING ET DIFFUSION DES PUBLICATIONS DE L'OMS



Le Coordonnateur du service Marketing et diffusion à l'OMS (bureau 4155, poste 12476) se tient à la disposition des délégués pour le cas où ils désireraient le consulter au sujet des adresses auxquelles sont envoyées gratuitement dans leur pays les publications de l'OMS, ou discuter de questions de distribution.

Les publications de l'OMS sont en vente au Palais des Nations, au comptoir de vente de publications situé en face du bureau des inscriptions, entre les portes 13 et 15.

### ■ BIBLIOTHÈQUE



La Bibliothèque de l'OMS se trouve près de l'entrée de la salle du Conseil exécutif. Elle sera ouverte de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi, et de 8 h 30 à 13 heures le samedi. On peut aussi téléphoner au poste 12062.

Une note d'information indiquant les services offerts et la procédure à suivre peut être obtenue à la réception de la Bibliothèque.

## CI NQUANTE-QUATRI ÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

### ■ L'OMS SUR INTERNET : LE "CYBERCAFÉ"



Les délégués sont les bienvenus au Cybercafé de l'OMS situé au Bar du Serpent. Des micro-ordinateurs sont à leur disposition pour accéder à Internet et notamment aux pages de l'OMS sur le World Wide Web (<http://www.who.int>). Le Cybercafé permet également d'accéder en ligne à la dernière version du **Journal**, aux documents en rapport avec l'ordre du jour de la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé et aux documents officiels de l'OMS. Le système de recherche des documents officiels de l'Organisation permet aux utilisateurs de naviguer et de faire des recherches dans des "infobases" : documents présentés lors des sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé, résolutions et décisions, actes officiels du Conseil et de l'Assemblée, Documents fondamentaux de l'OMS ainsi que budget programme. D'autres pages Web de l'OMS renferment les communiqués de presse et les publications, des sujets en relation avec la santé, des rapports et des informations générales sur l'Organisation.

Pour toute information sur le Cybercafé, composez le 77198/77199.

### ■ MAGASIN HORS TAXES ET CARTES D'ESSENCE



Un magasin hors taxes a été ouvert par les autorités suisses à l'intention des délégués, suppléants et conseillers ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales dûment accrédités auprès de l'Assemblée de la Santé. Ce magasin est situé au 27 avenue de France, dans le centre commercial Montbrillant qui jouxte le nouveau bâtiment du HCR, de l'autre côté de la place des Nations (heures d'ouverture : lundi, 13 heures-18 h 30 ; mardi-vendredi, 9 h 30-12 h 30/13 heures-18 h 30 ; samedi, 9 h 30-13 h 30). Les délégués accrédités qui souhaitent bénéficier des services de ce magasin doivent remplir la formule 14.65 disponible au Bureau de renseignements. Cette formule doit être timbrée et signée par le Bureau du Directeur Informatique et infrastructure. Le droit d'accès est accordé personnellement à chaque délégué. Il n'est pas transmissible à un chauffeur ou à un collègue.

Les délégués qui sont venus à Genève en voiture peuvent se procurer une carte d'essence hors taxes à usage temporaire, en remplissant la formule 15.55 également disponible au Bureau de renseignements, et en la faisant timbrer et signer par le Directeur IIS. Des précisions sur la procédure à suivre peuvent être obtenues au Bureau de renseignements.